



N° APPARTEMENT	TYPLOGIE	NIVEAU
n° A23	T2	R+2

SURFACE HABITABLE	
NOTA: La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes	
ENTREE	4,79 m²
SEJOUR / CUISINE	23,65 m²
CHAMBRE	12,07 m²
SALLE D'EAU	5,34 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	45,85 m²
BALCON	3,43 m²

LL	LAVE-LINGE	⚡	INTERRUPTEURS
LV	LAVE-VAISSELLE	📞	SONNETTE PALIER
CUI	CUISSON	🔌	PRISES
R	REFRIGERATEUR	📺	PRISE TELEVISION
LS	LINEAIRE SUPPLEMENTAIRE	📶	PRISE RJ45
PV	PARE-VUE	📞	VIDEOPHONE
PF	PORTE-FENETRE	💡	LUMINAIRES
F	FENETRE	🔥	DETECTEUR DE FUMÉE
VR	VOLET ROULANT	🌡️	THERMOSTAT
▨	FAUX-PLAFOND, SOFFITE	🚰	ROBINET DE PUISAGE
▩	GAINE TECHNIQUE	🔌	ETEL
▬	RADIATEUR		TABLEAU ELECTRIQUE
▬	SECHE-SERVIETTE		

Date	Echelle	Indice :
SEPTEMBRE 2018	0 1m 2m	0

NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution. Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux-plafond ou poutre est de 2m minimum. Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.

*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.